

Pour diffusion immédiate
CNW Codes 01 et 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac L'audience publique se poursuit le 14 mai 2024

Québec, le 17 avril 2024 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Pierre André, président, et de Louis Dériger, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le [projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac](#) à compter du 14 mai 2024 à 19 h à la Fabrique Sainte-Croix (sous-sol de l'église Sainte-Croix) de Tadoussac. Les séances se poursuivront les jours suivants selon la participation publique et les besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à la présentation des mémoires, ainsi qu'à l'expression des opinions verbales et des suggestions sur le projet par les personnes, les municipalités, les organismes et les groupes qui souhaitent donner leur avis à la commission d'enquête.

Date : Le 14 mai 2024

Heure : 19 h

Endroit : Fabrique Sainte-Croix (sous-sol de l'église Sainte-Croix)
179, rue de l'Église, Tadoussac

aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Qu'est-ce qu'un mémoire?

Un mémoire est un document qui n'a aucune limite de page et qui sert à exposer des préoccupations ou des opinions sur le projet. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent ces opinions. La commission n'effectue pas le décompte des mémoires en faveur ou en défaveur d'un projet. Elle s'intéresse plutôt à la teneur des arguments détaillés dans le mémoire.

Comment participer?

Il y a plusieurs façons de donner son point de vue.

D'abord, il est possible de s'adresser à la commission à l'occasion d'une séance publique, que ce soit pour résumer un mémoire ou s'exprimer verbalement sur le projet. Les personnes qui privilégient ces options doivent prendre rendez-vous avant le 30 avril 2024 en remplissant le formulaire [Je parle à la commission](#) ou, pour celles qui n'ont pas accès à Internet, en téléphonant au 1 800 463-4732.

Les participantes et participants peuvent également déposer un mémoire sans le résumer en séance. Celles et ceux qui souhaitent envoyer un mémoire ont jusqu'au 9 mai 2024 pour compléter le formulaire [Je transmets mon mémoire](#), ou encore, l'acheminer par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

La commission offre aussi, à celles et à ceux qui ne souhaitent rédiger un mémoire ou s'exprimer verbalement en séance, l'option de lui faire parvenir un court commentaire (moins de 1 000 caractères) ou une image commentée. Pour ce faire, il suffit de remplir les formulaires [Je transmets un commentaire](#) ou [Je transmets une image commentée](#) avant le 9 mai 2024.

Les modalités de participation ainsi que des indications concernant la préparation d'un mémoire ou d'une opinion verbale se trouvent dans la page [Je donne mon point de vue](#) et dans la section [Participer](#) du site Web du BAPE.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Alexandre Tanguay
Conseiller en communication
581 925-0690 ou 1 800 463-4732
dunes.tadoussac@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca